



**Direction
Territoriale
Nord-Est**

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MAISONS ECLUSIERES (CAME)

Par Visio le 19 octobre 2023

Pour la **CFDT-VNF** Benjamin JACQUES, Fabrice L'HUILLIER et Frederic MARNAT.

Sous la présidence de Jean-Luc RENARD GVB

1. Point sur le compte-rendu précédent. Approuvé.

2. Attributions à examiner

La direction nous informe mettre un point d'arrêt sur les nouvelles locations aux extérieurs.
Des réflexions sont en cours à VNF sur le devenir de nos maisons et leurs gestions.

UTI MEUSE-ARDENNES

Secteur aval

Maison cantonnière du BAIRON remise en publicité interne.

Secteur amont

Maison éclusière N° 20 de BRAS-sur-MEUSE remise en publicité interne

Maison éclusière N° 10 de ST MIHIEL Accord pour que M. CHAMPENOIS André puis rester dans la maison en retraite en COT. Après une expertise le loyer sera évalué.

UTI VOSGES

Maison éclusière N° 13 de GOLBEY remise en publicité interne.

3. Points divers et infos

En préambule **La CFDT-VNF** a posé la question sur le cabinet d'expertise qui visite certaine maison en COT. Et sur les augmentations de loyer qui en découle.

Cette demande vient directement du Directeur General de VNF qui a missionné un cabinet d'expertise pour évaluer la valeur de notre patrimoine loué aux extérieurs.

Par conséquent, la règle est donc que pour toute nouvel acte incluant un bâti VNF (dont les COT Logement retraités et veufs ou veuves de retraités, et maisons de service), une expertise doit être sollicitée auprès du prestataire Hebert Expertises avant l'échéance des actes en cours, ou avant mise à disposition pour un bien vacant

- Attribution de la maison N° 34 de VOUECOURT en COP-15 le 01/06/2023 à un agent de VNF de la DTCB muté à la DREAL de CHAUMONT.

- Attribution de la maison de service 18 ter à EINVILLE-au-JARD à M. BARRAS en COP-A.
 - Attribution de la maison N° 5 de ST AIGNAN en COP-15 à M. GERY Charly.
 - Attribution de la maison N° 12 de MONTGON en COP-15 à M. MAITREHENRY Sébastien.
 - Retrait de la publicité de la maison N° 6 de COMMERCY à la suite d'effraction.
- Maisons attribuées en COT depuis la dernière CAME :
ME 56 à ANCERVILLE du CCB.
ME 66 d'ORCONTE du CCB.
- Arrêté listant les fonctions ouvrant droit à un logement en NAS et COP-A
Modifications proposées pour le prochain arrêté.

Maison supprimée de la NAS

- Appartement de COMMERCY
- ME 10 de SAINT MIHIEL
- ME 26 rue PECHOT de TOUL
- ME 33 DE FONTENOY LE CHATEAU
- M 1 et 2 de FONTENOY SUR MOSELLE

71 NAS et 11 COP-A en 2023 pour la DT Nord-Est

Prochaine CAME en mars 2023